



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

inpi
FRANCE

ALLER À L'INTERNATIONAL

L'expertise INPI au service des entreprises



LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE
AU VIETNAM

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Vietnam se positionne au 44^{ème} rang du Global Innovation Index (GII) 2024 publié par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) fondé sur environ 80 indicateurs mesurant la « Performance Innovation » de 133 économies dans le monde, gagnant ainsi 2 places par rapport à 2023 et 4 par rapport à 2022. Au-delà de ce point, on peut noter 2 éléments majeurs concernant ce pays :

- ✓ Une dynamique ininterrompue de progrès sur plus de 10 ans au niveau de ce classement ;
- ✓ Le Vietnam se classe 2^{ème} au niveau des pays de sa catégorie en matière d'innovation.

Pour plus de détails, consulter le GII 2024 : www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo-pub-2000-2024-en-global-innovation-index-2024-17th-edition.pdf

Signatures d'Accords de libre-échange et Propriété Intellectuelle

L'adhésion du Vietnam à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2007 a conduit le pays à améliorer son système de propriété intellectuelle (protection et application de la loi), et notamment les lois concernées pour être en conformité avec l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Il en est de même pour différents accords signés dans le domaine du commerce qui comprennent des obligations en matière de protection des droits de propriété intellectuelle et l'application de ces droits :

- ✓ L'Accord de libre-échange entre le Vietnam et l'UE (entrée en vigueur le 1^{er} août 2020), mentionné précédemment, comporte également des exigences en matière de propriété intellectuelle ;
- ✓ L'accord de libre-échange entre les 10 pays de l'ASEAN et la Chine, le Japon, la Corée, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (RCEP – Regional Comprehensive Economic Partnership) qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 ;
- ✓ L'accord de libre-échange transpacifique appelé CPTPP (Comprehensive Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership).

L'ensemble de ces éléments a notamment contribué à accélérer le processus de révision de la loi sur la propriété intellectuelle au Vietnam, la première loi en la matière ayant été promulguée en 2005.

Dernières évolutions en matière de propriété intellectuelle

La dernière évolution majeure de la loi en matière de propriété intellectuelle, **loi n°07/2022/QH15 du 16 juin 2022** (communément appelée **loi de 2022**), approuvée par l'Assemblée Nationale **est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023** (à quelques exceptions près) ; cette loi est accessible dans sa version anglaise sur le site de l'OMPI¹ et constitue la modification majeure depuis 2005 avec une centaine d'articles concernés par des révisions et/ou compléments.

Les lois datant d'avant 2022 sont également accessibles en anglais sur le site de l'OMC.

A la date de rédaction de ce document, la version consolidée globale de cette loi sur la propriété intellectuelle au Vietnam n'est pas disponible en version anglaise.

Au-delà de ces lois, il est important de prendre en compte d'autres textes de référence, notamment des décrets et des circulaires. Concernant la loi de juin 2022, le gouvernement vietnamien a ainsi publié le décret n° 65/2023/ND-CP (communément appelé décret 65) le 23 août 2023, qui est entré en vigueur le jour-même. L'objectif de ce décret est de fournir des réglementations spécifiques et des lignes directrices concernant à plusieurs dispositions de la loi modifiée sur la propriété intellectuelle de 2022.

¹ www.wipo.int/wipolex/en/text/586553

POURQUOI PROTÉGER SA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU VIETNAM ?

La législation en matière de propriété intellectuelle au Vietnam peut être considérée comme répondant aux standards internationaux.

Le Vietnam est un État contractant de nombreux traités internationaux depuis son adhésion à l'OMPI en 1976, tels que le Protocole de Madrid (marque), le Patent Coopération Treaty (brevet), l'Arrangement de La Haye (dessins & modèles), répondant ainsi aux standards internationaux.

Toutefois, le respect de la loi en matière de propriété intellectuelle reste problématique et des progrès restent à opérer en la matière ; par ailleurs, la lutte contre la contrefaçon reste un défi majeur. La détention de titres est un préalable pour défendre au mieux ses droits. Comme des spécificités locales existent et que le droit évolue de manière régulière, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur des professionnels de la propriété intellectuelle implantés localement ou ayant des relais locaux qui sont au fait des particularités et des pratiques locales pour se protéger et se défendre de manière optimale.

COMMENT PROTÉGER SA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU VIETNAM ?

Il existe différents mécanismes de PI mobilisables en fonction des types d'innovation, de création et de la protection recherchée.

Pour une personne physique étrangère ne résidant pas de façon permanente au Vietnam ou pour un établissement n'étant pas officiellement établi sur place, le dépôt d'un titre de propriété industrielle nécessitera de passer par l'intermédiaire d'un représentant légal dans le pays. Cependant, un résident permanent ou un établissement établi dans le pays pourra directement effectuer ces démarches ou passer par un représentant légal sur place.

LA MARQUE

La marque est un signe permettant de distinguer les produits ou services d'une entreprise de ceux fournis par ses concurrents. Une marque au Vietnam peut être constituée de lettres, mots, dessins ou images, hologrammes ou une combinaison de ces éléments en une ou plusieurs couleurs. À ces différents types de marques s'ajoute la marque sonore qui est désormais protégeable depuis la nouvelle loi de 2022, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.

La marque doit être licite et distinctive. La durée de protection est de 10 ans indéfiniment renouvelable.

Signataire de la convention de Paris, le titulaire d'une marque en France dispose d'un délai de priorité de 6 mois pour conserver la date du dépôt initial. Le Vietnam faisant partie du Système de Madrid, il est possible d'étendre sa marque dans ce pays via une demande internationale désignant le Vietnam.

Le système vietnamien de protection de la marque est un système fonctionnant sur le principe « first-to-file », il est donc important d'envisager le plus en amont possible une démarche de protection dans ce pays si le Vietnam est un territoire de développement visé à court ou moyen terme. En effet, les dépôts de marque de mauvaise foi ne sont pas rares ; dans une telle situation, cela nécessiterait de changer le signe de reconnaissance commercial utilisé sur ce marché ou de racheter ce signe au déposant malveillant.

Notons qu'il existe une obligation d'usage de la marque au bout de 5 ans.

Parmi les changements apportés par la loi de 2022 et le décret n°65 on peut citer :

- ✓ Des délais raccourcis pour former une opposition (de 9 mois à 5 mois après la publication) ;
- ✓ De nouvelles règles encadrant la cession d'une marque :
- ✓ Un assouplissement des critères pour qu'une marque soit qualifiée de « notoire ».
- ✓ Une reconnaissance des actes de « mauvaise foi » comme motif juridique permettant de s'opposer à une demande ou à un enregistrement de marque et de l'invalider.

LE BREVET

Le brevet permet de protéger un produit ou un procédé qui fournit une nouvelle solution technique, issue d'une activité inventive et susceptible d'application industrielle.

Les éléments exclus de la brevetabilité, sont notamment, les découvertes ou théories scientifiques, méthodes mathématiques ; les schémas, plans, ; programmes d'ordinateur ; les présentations d'informations ; les solutions ayant uniquement des caractéristiques esthétiques ; les variétés végétales, races animales ; les procédés de production végétale ou animale qui sont principalement de nature biologique autre que microbiologiques ; les méthodes de prévention, de diagnostic et de traitement des maladies humaines et animales.

Le système au Vietnam repose sur le principe du « first-to-file ». Cela signifie qu'une fois le titre délivré, le titulaire du brevet sera la personne physique ou morale qui aura déposé la demande de protection.

En matière de brevet, il existe au Vietnam d'une part, les brevets d'invention (« invention patents »), et d'autre part, les certificats d'utilité (« utility solution patents »). Pour ces derniers, il n'est pas nécessaire de démontrer une activité inventive ; le fait d'être nouveau et susceptible d'application industrielle suffit.

Pour les brevets d'invention la protection est de 20 ans sous réserve du paiement des annuités.

Pour le certificat d'utilité la protection est de 10 ans maximum.

Le Vietnam et la France étant signataires de la Convention de Paris, l'extension d'une protection d'un brevet français au Vietnam au maximum 12 mois après le dépôt initial permettra de bénéficier d'une protection dans ce pays à compter de la date du dépôt initial en France.

En matière de brevets, dans le cadre de la loi sur la propriété intellectuelle de 2022, le décret n°65 précise un certain nombre de dispositions sur la sécurité et sur des technologies en lien avec la sécurité et la défense, sur la rémunération des inventeurs. En outre, une procédure de compensation est proposée à destination de titulaires de brevets si des retards apparaissent dans les autorisations de mise sur le marché de produits pharmaceutiques.

Remarque concernant le critère de nouveauté : L'exigence de nouveauté n'est pas levée si l'invention est divulguée publiquement par le titulaire légitime ou par la personne qui dispose d'informations directes ou indirectes sur cette invention, à condition que la demande de brevet soit déposée au Vietnam dans un délai de 12 mois à compter de la date de divulgation.

Il convient également de signaler le programme ASPEC² (ASEAN Patent Examination Cooperation Programme) qui implique le Vietnam comme tous les autres pays de l'ASEAN sauf la Birmanie. Il s'agit du premier programme régional de partage de résultats de recherches et d'examen en matière de brevets entre les différents Offices de PI ; l'objectif est d'accélérer le processus d'examen dans tous les pays participants et d'obtenir de meilleures chances de délivrance d'un brevet.

Remarque :

A la différence de la France, il n'existe pas au Vietnam de dispositif équivalent à la demande provisoire de brevet qui permet via une procédure d'enregistrement de prendre date et donc de déposer des demandes de brevet de façon plus simple et moins coûteuse.

² [www.aseanip.org/services/asean-patent-examination-co-operation-\(aspec\)/what-is-aspec](http://www.aseanip.org/services/asean-patent-examination-co-operation-(aspec)/what-is-aspec)

LES DESSINS & MODELES

On parle de protection de type « industrial design » pour un dessin ou modèle au Vietnam. Un dessin ou modèle industriel vise à protéger l'aspect extérieur d'un produit ou d'un composant destiné à l'assemblage d'un produit complexe, qui est matérialisé par une configuration tridimensionnelle, des lignes, des couleurs ou une combinaison de ces éléments et est visible lors de l'utilisation du produit.

L'étendue de la protection d'un dessin ou modèle industriel a été modifiée pour inclure l'aspect extérieur d'un produit et d'un composant d'assemblage d'un produit complexe. Seuls les éléments visibles lors de l'utilisation ou de l'exploitation normale d'un produit ou d'une pièce d'un produit ou d'une partie d'un produit complexe seront protégés.

Cette protection nécessite de respecter 3 critères :

- ✓ Être nouveau (le dessin ou modèle doit différer d'éléments divulgués antérieurement au Vietnam et en dehors du Vietnam) ;
- ✓ Être créatif (ne pas être facilement créée par un acteur du domaine de connaissance moyenne) ;
- ✓ Être susceptible d'application industrielle.

La protection est de 5 ans au Vietnam, renouvelable 2 fois pour une protection maximale de 15 ans.

Contrairement aux règles applicables aux demandes nationales, pour lesquelles la loi de 2022 sur la propriété intellectuelle prévoit à la fois des procédures d'opposition officielles et des procédures d'avis écrit pour référence, les demandes internationales de dessins ou modèles via l'Arrangement de La Haye qui désignent le Vietnam ne font pas l'objet de procédures d'opposition, conformément au décret 65.

Toujours selon la loi modifiée sur la propriété intellectuelle, il est maintenant possible d'ajourner la publication d'une demande de dessin ou modèle. Le déposant peut demander cet ajournement au moment du dépôt ; la période d'ajournement ne peut excéder 7 mois à compter de la date de dépôt.

Il est possible de cumuler une protection par dessin ou modèle et par droit d'auteur.

LE DROIT D'AUTEUR

Ce sont les œuvres littéraires, artistiques et scientifiques qui sont protégeables. Elles comprennent principalement les éléments suivants :

- ✓ Les œuvres littéraires, les œuvres scientifiques, les manuels et les cours d'enseignement ;
- ✓ Les conférences, les discours et les travaux de presse ;
- ✓ Les œuvres musicales, scéniques, photographiques et cinématographiques ;
- ✓ Les œuvres d'art et les œuvres d'art appliqués ;
- ✓ Les esquisses, plans, cartes et œuvres architecturales ;
- ✓ Les programmes informatiques et collections de données.

Il existe des droits moraux et des droits patrimoniaux associés à une œuvre. Les droits patrimoniaux permettent au titulaire d'exploiter directement l'œuvre, de concéder une licence ou de la transférer à un tiers.

Le Vietnam a signé la Convention de Berne qui est applicable depuis le 26 octobre 2004 dans le pays ; le Vietnam respecte donc les grands principes sur la protection des œuvres et des droits des auteurs sur leurs œuvres.

Quelle durée de protection ?

Les droits moraux du titulaire d'un droit d'auteur sont protégés pour une durée indéterminée, à l'exception du droit exclusif de publier l'œuvre ou d'en autoriser la publication. Conformément aux exigences minimales de la Convention précitée, le droit exclusif de publier l'œuvre, d'autoriser quelqu'un d'autre à le faire dure toute la vie de l'auteur et 50 ans après son décès (il en va de même pour les droits patrimoniaux). Toutefois, il existe une durée de protection particulière pour les œuvres cinématographiques, les œuvres photographiques, les œuvres des arts appliqués et œuvres anonymes, puisqu'elles sont protégées pendant 75 ans à compter de la date de la première publication, sans possibilité de prolongation.

Un enregistrement vivement conseillé au Vietnam

Conformément à la Convention de Berne, la protection en matière de droits d'auteur est automatique, en d'autres termes, la protection naît de la création et cette protection n'est subordonnée à l'accomplissement d'aucune formalité notamment d'enregistrement. Cependant, en cas de litige, pour faire respecter ses droits, il est vivement conseillé de disposer d'une preuve de titularité de droits et de date de création au Vietnam. Il est donc préférable de disposer d'un enregistrement réalisé au Vietnam, qui peut être effectué auprès de l'Office national des droits d'auteur du Vietnam (Copyright Office of Vietnam).

Les titulaires étrangers de droits d'auteur peuvent autoriser un organisme de conseil en matière de droits d'auteur à effectuer l'enregistrement en leur nom.

LES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

Au Vietnam, il existe un système d'indications géographiques (IG) piloté par l'Office de propriété industrielle du Vietnam qui permet de protéger des produits agricoles, artisanaux et industriels. Les IG sont considérées par le Vietnam comme des biens précieux de la Nation, dont la protection par la loi permettra non seulement d'accroître la valeur commerciale des produits protégés, mais aussi de préserver les valeurs

culturelles et les connaissances traditionnelles de ce pays.

Selon la loi révisée de 2022, les IG sont définies comme « *un signe utilisé pour indiquer l'origine géographique d'un produit provenant d'une zone, d'une localité, d'un territoire ou d'un pays spécifique* ».

Au Vietnam, une IG est protégée lorsqu'elle remplit les conditions suivantes :

- ✓ Le produit portant l'indication géographique est originaire de la zone, de la localité, du territoire ou du pays correspondant à cette indication géographique ;
- ✓ Le produit portant l'indication géographique a une réputation, une qualité ou des caractéristiques principalement attribuables aux conditions géographiques de la région, de la localité, du territoire ou du pays correspondant à cette indication géographique.

En matière d'indications géographiques, la protection est indéfinie et ne nécessite aucune formalité de renouvellement.

LES CONDITIONS DE DÉPÔT

	Marque	Brevet d'invention	Dessin & Modèle	Droit d'auteur
Comment ?	<p><u>Par la voie internationale</u> (Protocole de Madrid en vigueur depuis le 11 juillet 2006 au Vietnam) : En passant par l'INPI.</p> <p><u>Par la voie nationale</u> : Auprès de l'Office de PI du Vietnam https://ipvietnam.gov.vn</p>	<p><u>Par la voie internationale</u> (Patent Cooperation Treaty en vigueur depuis le 10 mars 1993 au Vietnam) : En passant par l'INPI.</p> <p><u>Par la voie nationale</u> : Auprès de l'Office de PI du Vietnam https://ipvietnam.gov.vn</p>	<p><u>Par la voie internationale</u> (Arrangement de La Haye en vigueur depuis le 30 décembre 2019 au Vietnam) : En passant par l'INPI.</p> <p><u>Par la voie nationale</u> : Auprès de l'Office de PI du Vietnam https://ipvietnam.gov.vn</p>	Enregistrement possible notamment auprès du Copyright Office du Vietnam cov.gov.vn
Objet de la protection	Signe de reconnaissance commercial distinctif composé de lettres, mots, dessins ou images, hologrammes ou d'une combinaison des éléments précédents en une ou plusieurs couleurs. A ces différents types de marques, s'ajoute la marque sonore.	Solution technique relative à un produit ou à un procédé nouveau , faisant preuve d' activité inventive et susceptible d' application industrielle . Certificat d'utilité : pas besoin de nouveauté.	Design nouveau d'un objet ou d'une partie d'un objet, être créatif ou inventif (c'est-à-dire ne pas être facilement créé par un acteur du domaine de connaissance moyenne) et être susceptible d'application industrielle (c'est à dire utilisable comme modèle pour la fabrication en série de produits ayant l'apparence de ce dessin ou modèle industriel par des méthodes industrielles ou artisanales.	Œuvres littéraires, artistiques, musicales, audiovisuelles, logiciels, dessins et modèles industriels ou architecturaux, ...
Durée de protection	10 ans (indéfiniment renouvelable).	Brevet : 20 ans à compter de la date de la demande initiale (si paiement des taxes annuelles). Certificat d'utilité : jusqu'à 10 ans (si paiement des taxes annuelles).	Période de 5 ans, renouvelable 2 fois soit 15 ans maximum.	50 ans après le décès de l'auteur avec une protection spécifique pouvant aller jusqu'à 75 ans après la première publication pour notamment pour les œuvres cinématographiques, les œuvres photographiques, les œuvres des arts appliqués et œuvres anonymes.
Coûts* (Hors honoraires d'un conseil juridique). Attention, ces tarifs sont en cours d'évolution au moment de la rédaction de ce document (juillet 2024)	<p>Demande d'enregistrement national : Les taxes à payer sont fonction du nombre de classes et du nombre de produits et de services désignés par classe (au-delà de 6 il y a une surtaxe).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taxe pour le dépôt de la demande : 150 000 VND ; - Taxe de publication de la demande : 120 000 VND ; - Taxe de recherche de marque pour la procédure d'examen de fond : 180 000 VND par classe de produits ou de services ; - Taxe de recherche de marque à partir du 7^{ème} produit ou service : 30 000 VND par produit ou service ; - Taxe pour l'examen des formalités : 550 000 VND/ par classe de produits ou services ; - Taxe pour l'examen de formalité à partir du 7^{ème} produit ou service : 120 000/VND par bien ou service. 	<p>Demande d'enregistrement national : Les taxes varient selon le nombre de pages, le nombre de revendications (indépendantes), le nombre dessins...</p> <p>Voici un aperçu des taxes à régler ; cela permet de disposer d'ordres de grandeur des coûts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taxe officielle pour le dépôt de la demande : 150 000 VND ; - Taxe pour l'examen des formalités : 180 000 VND ; - Taxe pour la publication d'une demande valide : 120 000 VND ; - Taxe de recherche en matière de brevets pour la procédure d'examen : 600 000 VND ; - Taxe d'examen de fond : VND 720 000 VND ; - Taxe de délivrance : 660 000 VND. <p>Les premières annuités sont de 300 000 VND.</p>	<p>Demande d'enregistrement national : Les taxes varient selon le nombre de dessins & images et représentations/images ... Voici un aperçu des taxes à régler ; cela permet de disposer d'ordres de grandeur des coûts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taxe pour le dépôt de d'une demande : 150 000 VND ; - Taxe pour le service de classification : 100 000 VND par classification ; - Taxe d'examen : VND 700 000 VND par objet ; - Taxe de publication de la demande : 120 000 VND par demande ; - Taxe de publication de la demande à partir de la deuxième image : 60 000 VND par image ; - Taxe de recherche de dessin ou modèle industriel pour la procédure d'examen : 480 000 VND par objet ; 	Demande d'enregistrement du copyright au Vietnam : la taxe est comprise entre 100000 et 600000 VND.

MISE EN ŒUVRE DES DROITS DE PI

Si le Vietnam a fait évoluer et continue de faire évoluer son système de propriété intellectuelle dans le but d'atteindre des standards internationaux en la matière, **la capacité à défendre ses droits de PI de manière aisée et efficace n'est pas toujours évidente. La lutte contre la contrefaçon (on-line via les plateformes de e-commerce/réseaux sociaux et off-line) est le sujet majeur en matière de propriété intellectuelle au Vietnam.**

Un acte sera considéré comme une contrefaçon si toutes les conditions suivantes sont réunies : (i) l'objet en cause entre dans le champ des objets protégés ; (ii) il existe un élément contrefaisant dans l'objet en cause ; et (iii) la personne qui accomplit l'acte en cause n'est ni le titulaire du droit ni une personne autorisée.

Différentes voies d'action sont mobilisables pour défendre ses droits de propriété intellectuelle :

► **Règlements amiables / Règlements extra-judiciaires des litiges à travers de la médiation ou de l'arbitrage**

Une négociation et une transaction en direct ou via un intermédiaire afin d'éviter d'engager une procédure judiciaire qui pourrait être longue et coûteuse est une voie à prendre en compte dans ce pays.

► **Actions douanières**

Les douanes vietnamiennes ont notamment la possibilité de mener des actions visant des produits ne respectant pas des droits de propriété intellectuelle, et donc contrefaisants. A l'import, des amendes peuvent être appliquées et il est également possible pour les douanes de confisquer les marchandises. Au-delà d'un certain seuil, les douanes peuvent même décider de déclencher des poursuites pénales.

Pour une entreprise souhaitant défendre ses droits, ce contrôle aux frontières via les douanes peut être un bon moyen à mettre en œuvre. Par ailleurs, il semble qu'il n'existe pas de dispositions spécifiques en matière de sanctions vis-à-vis des marchandises contrefaisantes destinées à

l'export. Pour une plus grande efficacité, même si ce n'est pas obligatoire, il est vivement conseillé d'enregistrer ses produits auprès des autorités douanières. Une demande de mesures douanières d'inspection et de surveillance auprès des autorités douanières a une durée de validité de 2 ans, avec une possibilité de la prolonger de 2 ans. Cette demande est à formuler auprès des douanes (*General Department of Customs*).

Enfin on peut signaler, que la loi modifiée de 2022, renforce les pouvoirs des douanes vietnamiennes en plaçant la violation potentielle de la marque par des marchandises sous la surveillance de l'autorité douanière. L'autorité douanière compétente peut donc suspendre de manière proactive les procédures douanières lorsque des marchandises sont soupçonnées de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle. C'est le cas lorsque, au cours de l'inspection, de la supervision et du contrôle douaniers, il existe des motifs raisonnables de soupçonner que les marchandises importées / exportées sont des contrefaçons. Dans ce cas, l'autorité douanière doit immédiatement informer de cette suspension le titulaire des droits de propriété intellectuelle concernés qui sont potentiellement enfreints (si les coordonnées sont disponibles) et l'importateur ou l'exportateur. Dans un délai de dix jours ouvrables à compter de la date de notification, si le titulaire du droit de propriété intellectuelle n'engage pas de poursuites civiles, l'autorité douanière est chargée de poursuivre le dédouanement de l'envoi.

Si le propriétaire des marchandises subit une perte parce que les douanes ont pris des mesures de suspension proactives bien qu'incorrectes, les douanes sont théoriquement responsables de l'indemnisation du titulaire des droits et de la prise en charge des coûts y afférents.

► **Actions administratives**

Au Vietnam, cette approche est sans doute la plus pertinente en termes de délai et de coût pour tenter de mettre rapidement un terme à une contrefaçon en cours. Différentes administrations peuvent être mobilisées en fonction de la nature.

ATTENTION : il semble que le succès dépende grandement du choix de l'administration qui

sera mobilisée, cela renforce donc la préconisation de s'appuyer sur un expert local. L'administration saisie est en théorie capable de traiter votre demande sous un mois et de déclencher des perquisitions et des saisies.

► Actions au civil

Si ces actions menées dans le but d'obtenir des réparations au niveau du préjudice subi, sont destinées plutôt à traiter des contrefaçons de grande ampleur, dans les faits, peu d'affaires aboutissent au tribunal et ce, pour différentes raisons (défauts de formation, délais longs, absence de tribunaux spécialisés en propriété intellectuelle jusqu'à présent, ...).

En juillet 2024, l'adoption de la loi révisée sur l'organisation des tribunaux populaires a pour conséquence la création de tribunaux spécialisés comme des tribunaux de propriété intellectuelle qui devaient être opérationnels à compter du 1^{er} janvier 2025. Dans les faits c'est depuis le 1^{er} juillet 2025 que 2 tribunaux spécialisés, à Hanoï et à Ho Chi Minh sont opérationnels.

► Actions au pénal

Des mesures pénales peuvent être prises en cas de violation des droits d'auteur, des marques et des indications géographiques.

Les actions au pénal ne sont pas communes en matière de violation des droits de propriété intellectuelle.

Contrairement aux réglementations précédentes,

On peut aussi noter que la loi de 2022 vient ajouter la responsabilité pénale des personnes morales dans les affaires d'atteinte à la propriété intellectuelle. Les poursuites pénales pour violation de la propriété intellectuelle ne sont donc plus limitées aux seules personnes physiques.

Si de toute évidence des efforts peuvent être globalement soulignés en matière d'amélioration du système de propriété intellectuelle, notamment avec la loi 2022 et le décret n°65, **dans l'application du droit beaucoup de chemin reste à faire**, en effet :

- ✓ Il n'y a pratiquement pas d'enquête ou de poursuite pénale, même si le Vietnam dispose de lois pénales imposant des amendes substantielles et des années d'incarcération pour la violation des droits d'auteur et des marques ;
- ✓ Le Vietnam continue de s'appuyer fortement sur des mesures administratives d'application de la loi, qui n'ont jamais réussi à décourager la contrefaçon et le piratage à grande échelle, en particulier, le piratage en ligne, notamment l'utilisation d'appareils de streaming illicites et d'applications de piratage associées pour accéder à des contenus audiovisuels non autorisés.

LES LIENS UTILES

- ▶ Institut national de la propriété industrielle (INPI) : <https://www.inpi.fr/fr>
- ▶ South-East Asia IP SME Help Desk : <https://intellectual-property-helpdesk.ec.europa.eu/>
- ▶ Office de Propriété Intellectuelle du Vietnam : <https://ipvietnam.gov.vn>
- ▶ Copyright Office Vietnam: cov.gov.vn
- ▶ Douanes vietnamiennes : www.customs.gov.vn/index.jsp?ngon_ngu=en
- ▶ ASEAN IP Portal : <https://www.aseanip.org/>
- ▶ ASEAN IP Register : <https://asean-ipregister.wipo.net/> (Registre lancé en août 2023)
- ▶ Service économique de l'Ambassade de France à Hanoi : www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/VN
- ▶ Business France : www.businessfrance.fr
- ▶ Chambre de commerce et d'industrie française au Vietnam (FCCS) : www.ccifv.org
- ▶ French Tech Vietnam : www.frenchtechvietnam.com



Conseiller Régional Propriété Intellectuelle
Service Économique Régional pour l'ASEAN
Ambassade de France à Singapour
singapour@inpi.fr



INPI France